



Règlement Drift 2020

Version 1 du 01.01.2020

Le pilote doit être capable de maîtriser son véhicule sur la piste : un pilote maîtrisant son véhicule ne fait pas de tête-à-queue excessifs, ni de sorties hors-piste intempestives. Toute absence de maîtrise (ou tout comportement dangereux pour lui-même ou pour les autres) entrainera un **drapeau noir**.

Par conséquent, pour la sécurité de tous :

Pour les sorties hors-piste :

- Pour un cône de bord de piste shooté : **drapeau noir**
- Pour une roue hors de la piste (sur l'herbe, ou derrière les vibreurs....) : **Drapeau noir**

Pour les têtes-à-queue :

- Pour un tête-à-queue finissant avec une roue hors de la piste : **drapeau noir**
- Pour les tête-à-queue restant sur la piste, mais en quantité excessive : **drapeau noir**

Pour les comportements dangereux :

- Pour un zig zag dans la ligne droite : **drapeau noir**
- Pour un passage dans le raccordement interdit : **drapeau noir**

Sanction :

- Après un **drapeau noir**, le pilote doit finir le tour, se stationner, et se présenter à pied au chalet bord de piste pour s'informer.
- Pour chaque **drapeau noir** : **exclusion de la voiture pendant 1 heure effective de piste** (y compris pour les double monte, peu importe le conducteur). Si notion de groupes alternés « grip / drift », le temps des sessions « grip » ne compte pas, donc pas de départ possible à la prochaine session « drift ».

Equipements obligatoires des voitures :

- Elles doivent être obligatoirement identifiables, donc équipées à gauche et à droite d'un grand numéro en stickers adhésifs normes FFSA (minimum 23 cm de haut et 4.5 cm d'épaisseur de trait). Les autres numéros sur l'auto doivent tous être arrachés, ou bien entièrement masqués.
- Les parechocs font partie du dispositif de sécurité de la voiture : les parechocs d'origine doivent être obligatoirement installés (les parechocs en métal ou minimalistes sont interdit).